

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 25 SEPTEMBRE 2018 – 19h30

Présents : M. Mme MANUBY Didier, MEGE Isabelle, ANTUNES Fernand, COURTADON Hélène, MAZERON Laurent, GARRACHON Annie, FERREIRA Raquel, DE JESUS José, BARBARIN Jérôme, ROSSIGNOL Alexis (arrivé à 20H10), LONCHAMBON Jacqueline, ESTIER Pascal, BERTHIER Yannick, BRUNET David, THAUVIN Isabelle

Absents : Mme LOBJOIS (procuration à M. MANUBY), M. MEUNIER (procuration à Mme MEGE), Mme ALVES (procuration à Mme LONCHAMBON), M. ROSSIGNOL (procuration à M. ANTUNES), Mme EMPSON (procuration à M. DE JESUS)

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Pratique des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal. Mme Isabelle MEGE, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

M. Le Maire rappelle l'ordre du jour de la présente séance :

- Installation d'un conseiller municipal
- Travaux
- Affaires foncières
- Assainissement
- Associations (subventions)
- Camping
- Intercommunalité
- Questions diverses

Public : 4 personnes.

Le compte-rendu du 28 août 2018 est lu par Mme Mège et approuvé avec 15 voix pour et 4 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves et M. Berthier ne participent pas au vote. Deux rectifications ont été demandées.

Question de M. Estier concernant le déménagement de certains bureaux (antenne du centre de loisirs et CIAS) situés sur la commune de St-Georges de Mons.

M. le Maire a échangé avec les différentes parties (Communauté de Communes, Mairie de Saint Georges de Mons). Les locaux situés à Saint-Georges de Mons sont vétustes et ne répondent plus aux normes actuelles, ce qui induit des conditions de fonctionnement délicates pour les agents.

Suite à la fusion des communautés de communes, pour une meilleure répartition et pour des conditions de travail en commun, les agents seront localisés sur deux sites, un côté plaine et un côté montagne.

Pour le CIAS, la volonté est de garder le site sur le côté montagne. En attendant la réhabilitation de l'EHPAD actuel, les agents seront installés provisoirement au sein du bâtiment Batisse.

Le dialogue doit se poursuivre, si la décision de ce transfert aboutit, il sera de nature provisoire.

INSTALLATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL : Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que M. Michel CHAPTARD lui a adressé une lettre de démission de son poste de conseiller municipal. Il est remplacé par le conseiller suivant de liste Mme Isabelle THAUVIN.

Le Conseil municipal prend acte de la démission de M. Michel CHAPTARD et de l'installation de Mme Isabelle THAUVIN. Le tableau du Conseil municipal est mis à jour.

Mme THAUVIN prendra les fonctions de son prédécesseur au sein des commissions communales.

TRAVAUX :

Traverse de Tournobert : Une réunion avec le SIEG, le Conseil Départemental 63, les entreprises, la commune et la Communauté de Communes a eu lieu pour le démarrage des travaux d'enfouissement des réseaux secs et du réseau d'eaux pluviales. Une

information sera faite aux habitants qui seront plus impactés pour cette 2^{ème} tranche de travaux. La circulation des véhicules sera alternée. Une déviation sera mise en place par le Service des Routes du Conseil Départemental pour les poids-lourds. Le « point propre » sera déplacé « Chemin des Creux ».

Aménagements Avenue de la Gare : Une subvention de 7 500 € au titre du FIC a été attribuée par le Conseil Départemental et sera versée à la Communauté de communes, maître d'ouvrage de l'opération. Les travaux pourraient se dérouler en 2019.

AFFAIRES FONCIERES :

DIA : Le Conseil municipal décide de ne pas user du droit de préemption urbain avec 15 voix pour et 4 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves et M. Berthier ne participent pas au vote : pour la propriété cadastrée AL 318 d'une superficie de 1 328 m² avec habitation, vendue par M. Noël MAZERON au profit de M. Baptiste CLAUDE au prix de 40 000 €.

Réaménagement Dette OPHIS - Contrats CDC : L'Office Public de l'Habitat et de l'Immobilier Social a sollicité de la Caisse des Dépôts et Consignations le réaménagement de ses prêts initialement garantis par la commune des Ancizes-Comps pour les constructions de logements sociaux au Lotissement Le Bourg et Les Noyers. En conséquence et compte tenu des modifications des caractéristiques des prêts, le Garant est appelé à délibérer en vue d'apporter sa garantie pour le remboursement.

Le Conseil Municipal, avec 15 voix pour et 4 abstentions, Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves et M. Berthier ne participent pas au vote : donne son accord pour renouveler sa garantie à l'OPHIS, aux nouvelles conditions du prêt jusqu'à son complet remboursement.

ASSAINISSEMENT :

Approbation du Zonage d'assainissement : Le Maire rappelle au Conseil municipal la mise à l'enquête publique du rapport final du zonage d'assainissement de la commune établi par le Cabinet C2EA. Elle s'est déroulée du 20 août au 03 septembre 2018 et aucune remarque n'a été portée sur le registre d'enquête. A l'issue de cette enquête, le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable au zonage d'assainissement dans son rapport. Le Conseil Municipal, avec 15 voix pour et 4 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves et M. Berthier ne participent pas au vote : décide d'approuver le rapport du commissaire-enquêteur et ses conclusions et le rapport final du zonage d'assainissement qui ne subit aucune modification suite à l'enquête publique.

Travaux d'assainissement - Avenant n° 2 au marché de maîtrise d'œuvre : La Mairie a souhaité sur la tranche ferme n° 3 concernant la construction d'une station d'épuration neuve faire réaliser des prestations de maîtrise d'œuvre supplémentaires rendues nécessaires pour le projet (sujétions techniques imprévues ...). L'avenant a pour objectif de fixer le forfait de la rémunération de ces missions complémentaires du maître d'œuvre la SAS SOMIVAL, réalisées en phase étude sur la tranche ferme 3 suite à la réalisation des prestations supplémentaires décidées par la commune. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide, avec 15 voix pour et 4 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves et M. Berthier ne participent pas au vote : d'approuver l'avenant n° 2 au marché de maîtrise d'œuvre de la SAS SOMIVAL, d'un montant de 14 680 € HT, portant le marché total à 95 864.09 € HT, soit 115 036.91 € TTC.

ASSOCIATIONS :

Subventions : Le Conseil Municipal décide avec 15 voix pour et 4 abstentions, Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves et M. Berthier ne participent pas au vote : d'attribuer les subventions suivantes :

- Association Voir et Savoir (concours photos) : 450 €
- Société de Pêche (AAPPMA La Sioule) Concours de pêche Carnassiers : 300 €
- Club de rugby Ancizes-Comps Fonctionnement : 3 800 € - Ecole de rugby : 6 500 €

Amicale Laïque : Le bureau est démissionnaire, de nouveaux membres seront élus. Une nouvelle répartition des activités est prévue : l'arbre de Noël des écoles sera pris en charge par l'Association des parents d'élèves.

20h10 : Arrivée de M. Alexis Rossignol.

Renouvellement de la convention avec la Société de chasse de Farges -Tournobert :

Le Conseil Municipal, avec 15 voix pour et 4 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves et M. Berthier ne participent pas au vote : décide de renouveler la convention avec la Société de Chasse de Farges – Tournobert pour la mise à disposition temporaire et gratuite d'un terrain avec local aménagé, du 1^{er} octobre 2018 au 30 septembre 2019.

CAMPING :

La convention d'autorisation d'occupation du domaine public avec fonds de commerce débutera à partir du 1^{er} janvier 2019. La DSP actuelle devant se terminer au 31 octobre 2018, un avenant sera pris du 1^{er} novembre au 31 décembre 2018.

Des questions sur la nouvelle convention sont soulevées afin sur la durée du préavis avant la fin du bail et sur les obligations en matière de stationnement et nuisances sonores.

INTERCOMMUNALITE :

Nouvel EHPAD : Le futur terrain dédié à la construction de l'EHPAD était mis à la disposition d'un agriculteur par bail rural. Celui-ci a donc un droit de préemption ou peut demander une indemnité de compensation pour perte de terrain. Une conciliation doit avoir lieu entre les deux parties privées. Une proposition de mise à disposition en compensation avec convention précaire d'un terrain de 11 500 m² a été faite par la commune.

Un consensus devrait voir le jour prochainement.

Le Conseil Municipal, avec 15 voix pour et 4 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves et M. Berthier ne participent pas au vote : décide de valider l'accord de principe d'une mise à disposition d'un terrain de 11 500 m² à l'agriculteur concerné en compensation avec convention précaire.

Restauration collective : Durant l'année 2018, une étude menée par un cabinet spécialisé a porté sur les tarifs, matériels, approvisionnement en denrées, dépenses de fonctionnement. La compétence restauration collective sera assumée par la Communauté de Communes à partir du 1^{er} janvier 2019. Les personnels relevant exclusivement du service cantine deviendront intercommunaux. Les autres seront gérés par convention entre les mairies et l'intercommunalité. Concernant les tarifs, pour réduire la disparité entre les communes, un lissage sera effectué sur 5 ans. Le tarif communal de 2.30 € passera progressivement à 3.10 €. Un des objectifs à terme est de permettre d'avoir un repas identique sur un même territoire.

QUESTIONS DIVERSES :

- Réunion du conseil municipal : La réunion d'octobre sera avancée au lundi 29 octobre.

- Installation d'un médecin : Les recherches se poursuivent. Aucune réponse de l'ARS concernant le classement en zone ZIP. Zonage ZIP spécifique qui correspond à la situation sur notre commune et plus favorable à l'installation d'un médecin. Un courrier pour une demande de classement en ZRR Zone de Revitalisation Rurale a été adressé à Mme la Députée.

- Banquet des 70 ans : Le banquet a réuni 133 personnes dont 121 personnes de 70 ans.

- Exercice au Barrage des Fades : Un exercice de simulation d'une rupture du barrage des Fades Besserve sera organisé par les services de l'Etat et les Mairies concernées. Il aura lieu le jeudi 11 octobre. Une réunion d'information aux Maires a eu lieu à Manzat. Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) sera activé. Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) sera diffusé aux habitants avec une information sur l'exercice.

A noter : les habitants des Ancizes seraient peu impactés par une rupture de barrage. Les plus touchés seraient les habitants de Chateauneuf les Bains en aval du barrage.

- Ligne électrique HTA 20 000 volts : L'enfouissement de la ligne est en cours dans la commune. La remise en état après travaux a été demandée à l'entreprise. Le secteur de Boucheix est en cours de finition.

- Fibre optique : le passage de la fibre optique sera terminé en fin d'année, voir en début d'année prochaine.

- Téléphonie : Une réunion des services de l'Etat a eu lieu à Youx concernant les zones blanches. L'Etat demande aux opérateurs téléphoniques de réaliser l'installation des

pilones Ils seront probablement installés vers le site de Confolant, vers Les Fades. Pour le pont du Bouchet, l'opérateur pourrait se servir du pilone existant de St Jacques d'Ambur.

- Société de Pompes Funèbres : Une société souhaite installer une chambre funéraire sur la commune. Un débat s'instaure sur le lieu à envisager pour l'installation. M. le Maire a fait une proposition sur un terrain situé dans la zone artisanale.
- Boulangeries : La fermeture définitive de la boulangerie de la Croix-Mallet, les congés annuels du boulanger du bourg et la fermeture à St Georges de Mons ont posé quelques problèmes aux habitants. Une demande a été faite pour un dépôt de pain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h55.

Questions du public :

- Avenue de la Gare : La vitesse excessive présente des dangers pour les riverains, qui demandent de prendre des mesures.
- Autres questions concernant la poursuite de la numérotation des habitations, le déneigement hivernal sur le trottoir du pont de Sinzing.
